



CONSEIL DE QUARTIER N°3

Réunion publique du mercredi 23 mars 2017

Salle des Mariages

Projet d'aménagement de la rue Lecocq

COMPTE-RENDU

M. Joseph DELPIC, adjoint au maire & Président du Conseil de Quartier n° 3, ouvre la réunion en présence de M. DA SILVA, responsable du service Voiries à Cœur d'Essonne Agglomération, d'un représentant du cabinet Etudes et Synergies en sa qualité d'assistance au Maître d'Ouvrage de l'intercommunalité, de M. François CAMPEAU, Directeur des Services Techniques, de Mme Corinne BEDARD-DELPORTE, responsable du pôle Cadre de Vie et de Damien LUNDY, son adjoint.

La rue LECOCQ se trouve à proximité immédiate du quartier prioritaire retenu dans le cadre de la politique de la ville.

Il s'agit de procéder à la rénovation et l'aménagement de la totalité de la rue LECOCQ, entre la rue de la Fontaine de l'Orme et la rue de LIERS, en sécurisant la sortie de l'école Elémentaire Lamartine, le cheminement piétons, en maintenant l'arrêt du car scolaire et en créant des places de stationnement.

De plus, cette rénovation de la rue LECOCQ entre dans la continuité de la création et rénovation de la place de BER et la rue de LIERS qui longe cette place publique, intervenue de Juillet à Décembre 2012.

1 – Sécuriser l'école : une « zone 30 KM/H » sera créée à la hauteur de la rue Eric SATIE jusqu'à l'entrée de la place Gabriel Fauré. Un séparateur de voies sera installé pour ralentir la vitesse des automobilistes à l'entrée de la rue (côté rue de LIERS). Des barrières jointives seront installées tout le long de trottoir de l'école mais aussi aux abords de l'emplacement de l'arrêt du bus scolaire. Un feu tricolore sera positionné pour la traversée des élèves avec « appel piétons » sur un plateau surélevé.

L'idée est d'amener les conducteurs à adopter une conduite apaisée, en créant DEUX plateaux surélevés d'une autre couleur et de créer une chicane pour empêcher les automobilistes d'accélérer.

2 – Sécurisation des piétons : un trottoir sera aménagé de part et d'autre de la chaussée. En raison des consignes « Vigipirate » l'arrêt de bus sera créé de l'autre côté de la chaussée du groupe scolaire. Tous les passages piétons seront réalisés aux normes PMR (personne à mobilité réduite). Des barrières et potelets seront posés pour sécuriser les trottoirs.

L'éclairage public sera renforcé au niveau des carrefours. A l'occasion de cette rénovation de la rue LECOCCQ, les candélabres d'éclairage public seront remplacés. Un agent sera toujours présent sur place aux heures de rentrée et de sortie de l'école Elémentaire Lamartine pour sécuriser la traversée des élèves.

La largeur des trottoirs portée à 1,40 m sera plus confortable pour attendre le bus. Leur bordure sera de 18 cm au lieu des 14 actuels afin de les rendre aux normes PMR, pour l'accès aux bus. Cette hauteur de bordures des trottoirs de 18 cm participera à l'interdiction pour les automobilistes d'y stationner.

Les débats avec les participants ont mis en évidence l'intérêt de déplacer plus à droite le passage piétons prévu entre les 2 sorties de résidence pour des raisons de sécurité ainsi que de le surélever. Cette modification supprimera toutefois une place de stationnement à cet endroit. Les services étudieront cependant une possibilité d'aménagement sans suppression de place.

3 – Stationnement : en termes de stationnement, 8 places seront créées en « zone 30 » dont 1 place PMR, au total ce seront 22 places qui seront matérialisées le long de la rue.

Afin de gagner de la place, les candélabres seront repoussés en limite de propriété privée, le stationnement se fera à hauteur de la chaussée et non plus sur les trottoirs qui seront en décalé. 14 places seront créées entre la rue Gabriel Fauré et la rue F. Poulenc.

Malgré la qualité du projet présenté, la question du stationnement dans le quartier reste problématique pour les locataires de la nouvelle résidence construite à côté de l'école Lamartine. Bien que des places de stationnement aient été réalisées en sous-sol, les locataires n'ont pas les moyens financiers de les louer et donc préfèrent stationner à l'extérieur et bien souvent sur des places de stationnement privées. Des rencontres avec les bailleurs ont eu lieu afin de négocier un arrangement pour pallier ces difficultés et inciter les locataires à utiliser ces places de parking disponibles et optimiser le stationnement en surface.

La durée des travaux prévue est de 2 mois. Ils interviendront durant les vacances scolaires du 10 juillet au 1^{er} septembre 2017.

UNE QUESTION DIVERSE :

Quant à la vitesse excessive constatée dans la rue Jacques Prévert, une étude sur la création d'un plateau surélevé sera demandée dans le cadre d'un futur plan voirie de Cœur d'Essonne Agglomération.

La séance est levée à 22h30.